

# Plan santé scolaire

## **AXE 2 : Le plan santé scolaire**

### **Rappel quant au diagnostic partagé**

---

La circulaire n° 2003-210 du 1<sup>er</sup> décembre 2003 a mis en place un programme quinquennal de prévention et d'éducation. L'école a la responsabilité particulière, en liaison avec la famille, de veiller à la santé des jeunes qui lui sont confiés et de favoriser le développement harmonieux de leur personnalité. Elle participe également à la prévention et à la promotion de la santé.

Désormais la politique éducative de santé s'inscrit dans un programme quinquennal, défini en terme d'objectifs généraux et de stratégies d'action et d'évaluation.

### **Objectifs généraux**

---

Les quatre objectifs généraux sont :

- repérer et suivre les problèmes de santé des élèves
- mieux connaître, repérer et prendre en compte les signes de souffrances psychiques des enfants et adolescents
- assurer tout au long de la scolarité la continuité des actions d'éducation à la santé
- développer chez les élèves des comportements civiques.

### **Animation du projet**

---

Animateur de projet : Dr Pascal DEMONS (Rectorat)